

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge suppléant à la
Cour de Justice Benelux

M (2006) 9

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par les Protocoles du 10 juin 1981 et du 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 8 septembre 2005 de la démission, avec effet au 1^{er} septembre 2006, de monsieur Ph. ECHEMENT, de ses fonctions de juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur la proposition de la Ministre belge de la Justice,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur J.-L. DE CODT, conseiller à la Cour de Cassation, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à La Haye, le 21 décembre 2006

Le Président du Comité de Ministres,

B.R. BOT